

École primaire publique de Lacenas
 706 Grand'rue
 69 640 LACENAS
 Tel: 09 66 91 34 49
 Mail: ce.0691097t@ac-lyon.fr
 Site internet : <https://ecoledelacenas.blog.ac-lyon.fr>

Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école 06/11/2025

Présents :

Les enseignants titulaires de l'école	M ^{me} Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) M ^{me} Laurence DONADEI (enseignante) M ^{me} Pauline MONNIER (enseignante) M ^{me} Solène BERGER-MORRONE (enseignante)
Les représentants de la mairie	M ^{me} Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas) M ^{me} Virginie BERNARD (adjointe au maire)
Les représentants des parents d'élèves	M ^{me} COLAS Emilie M ^{me} ELY Ayse M ^{me} JAVAUX Cécile M ^{me} DI SIMONE Caroline M ^{me} Elodie BESSON
Le personnel municipal	M ^{me} Lydie SAUGER (ATSEM) M ^{me} Eva LACROIX (ATSEM)
Déléguées départementales de l'éducation nationale	M ^{me} Christiane ECHALLIER (DDEN) M. Hervé AUCAGNE (DDEN)
AESH	M ^{me} Claire GAUDINOT (AESH) M ^{me} Anne- Catherine FAURE (AESH)

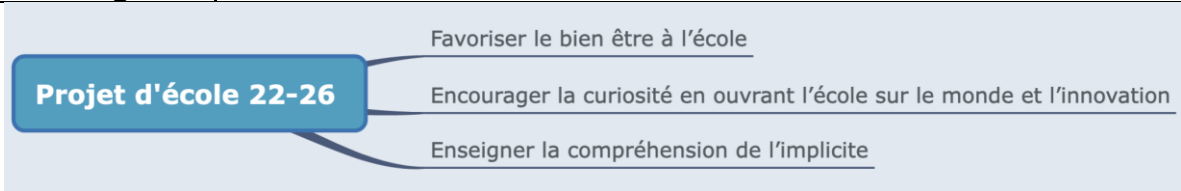
Mme Aude MENARD, enseignante du RASED de Gleizé.

Absents et excusés :

M^{me} Chrystèle SEPREZ (Adjointe d'animation)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Horaire du conseil d'école	Prochains conseils d'école : jeudi 5 février 2026 à 18h30 Jeudi 4 juin 2026 à 18h30	
RASED	Présentation du RASED par Mme AUDE MENARD L'équipe du RASED a pour mission de contribuer à prévenir les difficultés durables d'apprentissage et aider à leur dépassement. Ses objectifs sont de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, d'assurer son bien-être et le succès de ses apprentissages. Les membres du RASED travaillent en complémentarité. Ils interviennent auprès de l'enfant durant le temps scolaire. Ils procèdent à l'analyse des difficultés de l'enfant avec l'enseignant, les parents ainsi que toute personne extérieure à l'école concernée par l'enfant. Ils participent à l'élaboration d'un projet individualisé. L'accompagnement de l'enfant par un membre du Réseau se fait toujours en partenariat avec les enseignants et les parents et fait suite à la rédaction d'une demande d'aide de la part de l'enseignant. L'aide à dominante pédagogique Mme Aude MENARD Son action : concerne les élèves dont les difficultés d'apprentissage n'ont pas pu se résoudre au sein de la classe malgré les aides mises en place.	

	Son rôle est d'aider les élèves à : • Trouver du sens aux apprentissages scolaires, • S'approprier les outils et les méthodes de travail, • Reprendre confiance en faisant l'expérience de la réussite • Transférer leur réussite en classe La Psychologue scolaire : Mme Nathalie NGUYEN-ARGENTIERI L'accord des parents est indispensable pour son intervention auprès des enfants. La psychologue offre un espace de parole et d'écoute aux différents acteurs de l'école (élèves, parents, enseignants, AESH ...). La psychologue contribue à : • La prévention des difficultés, • L'analyse des situations, • L'amélioration de la communication entre les membres de l'institution scolaire, les familles et l'enfant, • L'élaboration des propositions d'aide et/ou d'orientation L'aide à dominante relationnelle (Poste non pourvu) Pour contacter le RASED : Par mail : rased.gleize@ac-lyon.fr Par téléphone : Permanence le jeudi de 13h30 à 15h ou répondeur au : 04 74 65 83 36	
Élections des représentants de parents d'élèves.	Les élections par correspondance ont eu lieu le 10/10/25. La participation a été de 69,75% Remerciements et félicitations aux parents candidats et élus.	
Adresse des représentants de parents	Pour écrire aux représentants de parents d'élèves : parentsdeleveslacenase@gmail.com Cette adresse est-elle encore valide ?	L'adresse est toujours valide et active. Elle peut être utilisée par les parents d'élèves pour joindre leurs représentants.
Organisation pédagogique 2025/2026 <i>Le personnel de l'école</i>	➤ <u>Personnel Éducation nationale :</u> 5 classes avec 3 enseignants titulaires à temps plein + 1 enseignante à 80% + 2 enseignantes à mi-temps + 2 enseignants en ¼ temps pour la décharge de direction et le complément de service de Mme MONNIER ✓ Classe 1 : M^{mes} Pauline MONNIER et Alexandra RICOTTI (PS/MS) ✓ Classe 2 : M^{me} Solène BERGER-MORRONE (GS/CE1) ✓ Classe 3 : M^{mes} Laurence DONADEI et Emilie CARRET (CP) ✓ Classe 4 : M. Rodolphe HODIEUX (CE2/CM1) avec M. Sébastien VERICEL le lundi (jour de décharge de direction) ✓ Classe 5 : M^{me} Gaëlle PERRETTE (CM1/CM2) 2 accompagnantes pour élève en situation de handicap (AESH) ✓ M^{me} Claire GAUDINOT AESH , accompagne dans leur travail 3 élèves de l'école. ✓ M^{me} Anne-Catherine FAURE accompagne dans leur travail 3 élèves de l'école. ➤ <u>Personnel municipal</u> ✓ M^{mes} Mandy MEBARKI et Nathalie HULLARD s'occupent de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine.	

	✓ M^{mes} Lydie SAUGER et Eva LACROIX sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS/MS. Elles effectuent aussi les services de cantine et garderie. M^{me} Chrystèle SEPREZ est affectée dans la classe 2 des GS/CE1. Elle effectue aussi les services de cantine et garderie.	
Effectifs et répartition des élèves	✓ Le jour de la rentrée 2025 : 125 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. (+3,3%). ✓ Répartition rentrée 2025 • Classe 1 : 19 PS + 14 MS = 33 • Classe 2 : 10 GS + 13 CE1 = 23 • Classe 3 : 22 CP = 22 • Classe 4 : 15 CE2 + 7 CM1 = 22 • Classe 5 : 8 CM1 + 17 CM2 = 25 Les perspectives pour l'an prochain sont encore très incertaines mais il y a peu d'enfants nés en 2023 enregistrés en mairie à Lacenas pour le moment.	
Les rythmes scolaires	Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.	
Le projet d'école	 Le projet d'école sera réécrit après la prochaine évaluation d'école qui aura lieu en 26-27.	
Les projets d'actions déjà réalisés	✓ <u>Tennis</u> : Les entraîneurs de tennis ont changé ce qui demande de réécrire le projet et de le refaire valider par l'inspection de l'éducation nationale. Nous sommes en attente des documents officiels du nouvel entraîneur et des précisions sur le financement du projet par la mairie. Nous remercions la mairie de Lacenas pour la proposition et le financement de ce beau projet sportif. Nous remercions aussi le tennis club de Lacenas/arnas pour leur aide et leur participation. ✓ <u>Journée du sport scolaire</u> : Rencontre sportive interclasses le 25/9/25. Remerciements aux parents d'élèves pour leur investissement pendant cette rencontre. ✓ <u>Anglais natif</u> : Interventions de M^{me} MARS : Tous les lundis après-midi, M^{me} Sally Mars, résidente anglaise à Lacenas, vient à l'école pour proposer des jeux en anglais, lire des histoires, apprendre du vocabulaire en anglais avec les élèves des classes 3, 4 et 5. Ce temps d'anglais vient s'ajouter au travail réalisé par les enseignants dans leur classe. Nous	La mairie et l'école ont relancé le club de tennis et nous attendons une réponse de leur part.

	remercions chaleureusement M^{me} Sally Mars pour son investissement bénévole au profit des élèves de l'école. ✓ <u>Journée pompiers</u>: Des pompiers de Villefranche et de Liergues sont venus bénévolement à l'école le 10/10/25 toute la journée pour présenter leurs matériels, les gestes qui sauvent et leur parler des dangers domestiques. La mairie de Lacenas a offert les repas de cantine aux pompiers. ✓ <u>Musique</u>: Projet Bal Folk avec M. Gilles Beaudoin, professeur au conservatoire de Villefranche.	
Les projets d'actions envisagés	Les sorties culturelles aux musées, aux théâtres sont pour la plupart financées par le sou des écoles. ✓ <u>Théâtre de Villefranche</u> 14/11/25 pour les classes 2 et 5 ✓ <u>Théâtre Pêle Mêle</u> le 5/12/25 avec la classe 3 et 4 – Le 17/3/26 pour la classe 1 ✓ <u>Piscine</u>: Les classes 2 et 3 (GS/CE1 et CP) iront à la piscine le nautile du 9/12/25 au 12/03/26 tous les mardis de 9h40 à 10h20 dans le bassin. Financement du bus par la mairie de Lacenas et des séances de piscine par l'agglomération. ✓ <u>Interventions de l'infirmière scolaire</u> dans les classes 2 à 5 ✓ Interventions santé: Dates transmises ultérieurement à partir de janvier 26 ✓ Classe 2: les dents pour GS et CE1 le sommeil. ✓ Classe 3: Le sommeil + <u>le consentement</u> ✓ Classe 4: La nutrition ✓ Classe 5: Les 1ers secours + <u>La puberté</u> ✓ Le consentement et la puberté seront traités par le médecin scolaire Mme Letourneur ✓ <u>Étude d'un écosystème aquatique</u>: avec le concours de la fédération départementale de la pêche. Ce projet concerne la classe 4 les 23/1/26 et 21/4/26 ✓ <u>Archives de Villefranche</u>: Classe 5. 2 visites sur le thème du moyen-âge et de la charte de Villefranche. ✓ <u>Projet Moyen-âge au château du sou</u>: Classe 5 ✓ <u>Exposition arts visuels « Nuit et jour, réfléchir la lumière »</u> des élèves (grande lessive) le 02/4/26 de 16h30 à 17h30. ✓ <u>Se construire citoyen</u>: la classe 4 ira au cinéma en mai 26 et participera au concours d'affiche sur le thème du « la fraternité » organisé par les DDEN ✓ <u>Musée Paul Dini</u>: Le 26/5/26, les classes 3 et 4 iront au musée Paul Dini pour participer à une visite et un atelier créatif. Le 26/6/26 pour les visites des classes 1 et 2 ✓ <u>Semaine des arts du mouvement (ex classes qui dansent)</u>: à définir ✓ <u>USEP</u>: Classe 1: sortie gym à Anse et athlétisme à Marcy ✓ <u>Voyage scolaire dans la Loire à l'étude</u>: Classes 2 et 3 les 11 et 12 en juin 26 ✓ <u>Spectacle de fin d'année</u> le 20 juin 26 ✓ <u>Sortie au rucher pédagogique à Chatillon sur Chalaronne</u>: le 25/6/26 pour les classe 1 et 4 ✓ <u>Rencontre sportive de fin d'année</u> le 2 juillet 26	
Les exercices de sécurité	✓ <u>Exercice « incendie »</u>. 15/9/25: Toutes les classes étaient rangées sur le terrain de sport. Les effectifs au complet. • Exercice réussi en 2 minutes 40 s.	

	✓ <u>Exercice PPMS confinement risques majeurs</u>. L'exercice prévu avec la mairie le 25/09/25 n'a pas eu lieu. La sirène n'a pas retenti. La mairie a été informée. Un autre exercice est prévu le 17/11/25 à 9h00. ✓ <u>Exercice PPMS « attentat-intrusion »</u>. 6/10/25. Les classes 4 et 5 sont restées confinées 5 minutes en silence, portes et volets fermés. Les classes 1,2 et 3 ont réalisé une évacuation silencieuse. ✓ Remarque : le signal est peu audible dans la salle de motricité et pourrait ne pas être entendu par la classe qui s'y trouve. Est-il possible de monter un peu la puissance du signal ou d'installer un émetteur dans cette pièce ?	Mairie : La demande sera étudiée.
Lutte contre l'absentéisme	<u>Rappel</u> : Pour la réussite des élèves et conformément au code de l'éducation (article L131-1), l'absentéisme des élèves, même perlé, est à proscrire. L'assiduité scolaire est obligatoire car elle engage l'avenir des élèves. En cas d'absence, il est indispensable de faire connaître par écrit sur le cahier de liaison le motif de l'absence. Motifs légitimes : • Maladie • Réunion solennelle de famille • Empêchement accidentel Un week-end prolongé ou une semaine de loisirs en famille ne constituent pas un motif légitime d'absence. Au-delà de 4 demi-journées d'absence injustifiée par mois, un courrier sera transmis à la famille et un dialogue établi pour retrouver une parfaite assiduité. En cas de persistance du défaut d'assiduité, les services académiques seront saisis.	
Lutte contre le harcèlement	✓ L'école est inscrite dans le protocole pHARe. En cas de harcèlement ou suspicion de harcèlement, l'équipe enseignante pourra solliciter l'intervention de l'équipe ressource de la circonscription de Anse. ✓ Une journée de sensibilisation a été menée le jeudi 6 novembre à l'école. Des actions seront menées en classe tout au long de l'année. Les parents sont parties prenantes et ont un rôle important à jouer auprès de leur enfant. Un courriel développant le thème du harcèlement a été envoyé à tous les parents le 3/11/25.	
Les évaluations nationales	Les élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les points faibles des élèves. Les résultats sont communiqués aux parents individuellement.	
Aménagements matériels	Aménagements réalisés depuis le dernier conseil. Remerciements à la municipalité pour les investissements consentis. ✓ Bancs dans la cour ✓ Le panier de basket Autres aménagements prévus.	Les bancs et le panier de basket sont très appréciés des enfants.

	Autres aménagements demandés. ✓ Achat d'un autre micro-onde. Celui de l'école est très vieux, peu puissant. Un deuxième micro-onde apporterait un confort supplémentaire aux enseignants pendant leur pause déjeuner. ✓ Installation d'un autre téléphone au rez de chaussée pour les classes maternelles.	Mairie: Les demandes seront étudiées. Le projet de rénovation thermique de l'école est toujours en cours.
Le règlement intérieur de l'école	✓ Le règlement départemental académique est toujours en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1) ✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1 (en rouge les ajouts votés en conseil d'école) Les jeux personnels sont interdits à l'école.	
Points divers	Questions des parents d'élèves : - Je me demandais comment fonctionnait la cantine. Mes enfants n'y vont pas souvent mais ils me rapporte que c'est très bruyant, est ce que le changement d'organisation a amélioré cela. Est-ce que les enfants aident à débarrasser ? J'ai l'impression que mes enfants ne finissent pas leur assiettes à la cantine alors qu'ils mangent de tout chez moi. Comment pouvons-nous améliorer cela? - Je reste toujours vigilante sur les barquettes et espère que nous continuerons de chercher une solution plus sûre pour nos enfants et responsable pour l'environnement. - Concernant la cantine, serait-il possible d'avoir en deuxième page du PDF des menus sur ropach la liste exacte de tous les ingrédients, afin de mettre en lumière la présence ou non d'aliment ultra transformé sur les menus ? - Certains enfants ont du mal avec la propreté et d'autres ne sont pas encore assez autonomes aux	Retour au fonctionnement 2 services A partir de 11h20 : maternelle +CP vers 12h00 : CE1 à CM2 Rappel : Les enfants sont invités à goûter tous les plats. Ils ne sont pas forcés à finir leur assiette. Les barquettes : la mairie assure que les barquettes sont homologuées. Sur le site de RPC, les menus et la liste des aliments est accessible. La propreté : les élèves de maternelles sont accompagnés aux toilettes lors des passages en temps collectifs. Ils peuvent également aller aux toilettes lors du temps de classe et ont pour consigne d'appeler un adulte pour les aider à s'essuyer les fesses. Des

	toilettes et retournent à la maison après l'école avec les fesses irritées. Les parents concernés se posent la question d'un encadrement suffisant sur la propreté et le passage aux toilettes; il semblerait que le problème soit majoré sur le temps du périscolaire. - Avoir une boîte aux lettres pour le sou Question des enseignants - Utilisation du réfectoire du nouveau bâtiment sur le temps méridien : L'équipe enseignante souhaite partager son étonnement et son incompréhension de ne pas pouvoir prendre ses repas dans cette salle agréable, chauffée et inoccupée.	enfants pensent savoir le faire et n'appellent pas l'adulte. Sur le temps périscolaire, il y a deux adultes en surveillance pour tous les enfants (40 à 50 élèves), il est difficile pour elles d'accompagner chaque enfant aux toilettes. Il est primordial de faire repasser la consigne aux enfants de prévenir les adultes lorsqu'ils ont besoin d'aide aux toilettes. La mairie n'est pas en mesure d'augmenter le personnel encadrant lors du temps méridien.. L'installation d'une boîte aux lettres pour le sou est à l'étude. La végétalisation de la cour de l'école sera étudiée .
--	--	--

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2025-2026

Voté en conseil d'école le 06/11/25

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Fréquentation

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école ni en sortie scolaire. En cas de fièvre, un adulte devra venir récupérer l'enfant malade.

Absences

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

Motifs légitimes :

- Maladie, raisons de santé
- Réunion solennelle de famille
- Empêchement accidentel

Maladies.

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants, éventuellement en présence d'un autre membre de l'équipe pédagogique, peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.
- Les membres de l'équipe enseignante se réservent le droit d'interrompre ou de reporter un rendez-vous avec le responsable légal d'un élève en cas de comportement ou de propos irrespectueux.

HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Pour la maternelle : Entrées de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 dans la classe. Sorties de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 dans la classe.

Pour l'élémentaire : Entrées de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 dans la cour. Sorties à 11h30 et 16h30 au portail

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

VIE SCOLAIRE

- En cas de harcèlement ou de suspicion de harcèlement, l'équipe enseignante pourra solliciter l'équipe ressource de circonscription conformément au protocole pHARE.
- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) est interdit. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- **Les jeux personnels sont interdits à l'école.**
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.